

AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Survol

Octobre 2024

Le CPRA, c'est quoi?

Le Comité permanent sur les régimes d'assurance (CPRA) est composé de représentants des employés et des employeurs, qui veillent à ce que les régimes d'assurance soient à la fois efficaces et abordables.

Le CPRA collabore avec les fournisseurs de services pour évaluer la santé financière de chaque régime, en déterminant si les contributions des employés et des employeurs sont suffisantes pour couvrir les coûts des prestations.

Par le biais de ce bulletin d'information, le CPRA vise à éduquer et informer les employés sur leurs avantages sociaux.

Le saviez-vous?

Vous pouvez obtenir un approvisionnement de 3 mois de certains médicaments, ce qui peut réduire vos frais à débours et les honoraires de la pharmacie.

Consultez votre praticien pour mettre à jour votre ordonnance.

Conseils santé et gestion des maladies chroniques

Si vous participez au régime de soins médicaux, cette prestation vous offre un accès direct à des services d'accompagnement et d'éducation personnalisés fournis par des professionnels de la santé certifiés, sans la recommandation d'un médecin.

Pour plus d'informations sur cette prestation et pour trouver les fournisseurs et les programmes admissibles au remboursement, consultez le site www.medaviebc.ca/fr/adherents/votre-couverture/conseils-sante. La prestation maximale est de 500 \$ par année civile pour tous les programmes combinés, et la quote-part (20 %) s'applique. Le prix varie selon les programmes. Vous devrez créer un compte pour accéder à votre portail personnalisé et saisir les informations relatives à votre carte de crédit pour payer la quote-part de 20 %. Pour de plus amples informations sur cette prestation, veuillez consulter le [livret sur les avantages sociaux des employés actifs](#), disponible à l'adresse suivante : www.gnb.ca/avantagessociaux.

Pour toute question relative à cette prestation et au portail, communiquez avec Croix Bleue Medavie au 1-888-227-3400.

Cette prestation comprend 4 programmes différents :

- **La santé pulmonaire** (asthme, maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) et abandon du tabac)
- **La santé cardiaque** (hypertension et gestion du poids)
- **Le diabète** (type 1 et 2)
- **La ménopause** (symptômes de la périménopause et de la ménopause)

Couverture des personnes à charge pour les étudiants

Un à trois mois avant le 21^e anniversaire d'une personne à charge, l'assureur, Croix Bleue Medavie, vous enverra une lettre vous informant de la cessation prochaine de la couverture de soins médicaux, d'assurance voyage et de soins dentaires pour votre enfant à charge. La couverture peut être maintenue après l'âge de 21 ans si votre enfant fréquente à plein temps une école, un collège ou une université accrédité.

Pour maintenir la couverture après l'âge de 21 ans, vous devez en informer votre employeur (services des ressources humaines et/ou de la paie) dans les 31 jours civils suivant leur 21^e anniversaire et fournir la preuve qu'ils sont inscrits à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire accrédité.

La couverture de soins médicaux, d'assurance voyage et de soins dentaires pour les étudiants peut être maintenue jusqu'à leur 26^e anniversaire. Il vous incombe d'informer votre employeur si l'étudiant termine ses études avant son 26^e anniversaire, car il ne pourra plus bénéficier de la couverture de votre régime.



Votre bénéficiaire est-il à jour?

Lorsque vous souscrivez une assurance vie et une assurance décès et de mutilation par accident (ADMA), il est important de désigner un bénéficiaire dans le dossier de Vestcor. Le relevé annuel de l'employé que vous recevez de Vestcor est une excellente occasion de vérifier que vous avez inscrit un bénéficiaire et que les renseignements sont exacts. Si aucun bénéficiaire n'est inscrit ou si tous les bénéficiaires désignés décèdent avant vous, la prestation sera versée à votre succession.

Pour désigner ou modifier votre bénéficiaire, veuillez remplir le **formulaire de désignation/de changement du bénéficiaire** disponible à l'adresse www.gnb.ca/avantages sociaux.



Couverture pour les praticiens en santé mentale

Si vous êtes actuellement inscrit au régime de soins médicaux, la couverture est de 80 %, jusqu'à un maximum de 1 000 \$ par année civile, pour les services fournis par un psychologue, un conseiller clinique, un travailleur social, un psychoéducateur ou un psychothérapeute approuvé par Croix Bleue Medavie.

Le régime de soins dentaires des employés : Comment les primes sont-elles déterminées?



Les frais dentaires facturés par les dentistes sont basés sur le Guide des honoraires établi par la Société dentaire du Nouveau-Brunswick. Historiquement, les frais dentaires ont augmenté chaque année.

Le CPRA procède à un examen annuel des taux de prime du régime de soins dentaires, qui sont déterminés en fonction du Guide des honoraires, afin de maintenir un équilibre entre les frais à déboursier pour les employés et le coût de leur prime mensuelle. L'adoption de la version la plus récente du Guide des honoraires entraîne une augmentation automatique des primes mensuelles pour tous les employés qui participent au régime de soins dentaires.

Qu'est-ce qui est inclus dans le régime de soins dentaires des employés?

Consultez le **livret sur les avantages sociaux des employés actifs** pour le savoir!
www.gnb.ca/avantages sociaux

Vivez-vous avec le diabète?

Si vous êtes insulino-dépendant et que vous utilisez un système de surveillance de la glycémie (SSG), comme le Free Style Libre ou le Dexcom, depuis le 1^{er} juin 2024, le montant maximal annuel de la couverture a été augmenté à 4 000 \$ par année civile.

De plus, les transmetteurs et les capteurs des SSG sont maintenant admissibles à un paiement direct au point de vente par l'entremise de votre carte d'identification de Croix Bleue Medavie (souvent appelée carte-médicaments), avec une participation aux frais (quote-part) de 20 %.

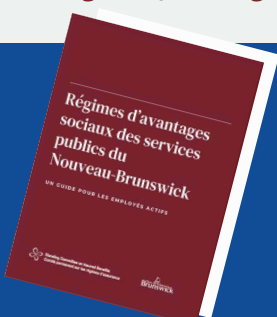
Rappel : vérifiez vos fiches de paie

N'oubliez pas de vérifier régulièrement vos fiches de paie pour vous assurer que les retenues pour vos primes d'avantages sociaux sont correctes. Si vous constatez une erreur, informez-en immédiatement votre service de paie. Pour connaître les taux des primes en vigueur, reportez-vous à la page 8 du **livret sur les avantages sociaux des employés actifs**, disponible à l'adresse www.gnb.ca/avantages sociaux.

Croix Bleue Medavie



Rabais sur les produits et services? www.avantagebleu.ca



Pour plus d'informations sur vos avantages sociaux, communiquez avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor, l'administrateur de notre régime, au 1-800-561-4012 ou le 506-453-2296; ou consultez le **livret sur les avantages sociaux des employés actifs** disponible à l'adresse www.gnb.ca/avantages sociaux. Ce livret est également accessible en numérisant le code QR à la droite à l'aide de la caméra d'un appareil mobile intelligent (un iPhone ou un appareil Android par exemple).

